

Rapport d'étape du Comité spécial du Conseil d'administration de la Société Générale

- 1.** Le Comité spécial a reçu du Conseil d'administration les missions suivantes : s'assurer que les causes et les montants des pertes de trading découvertes en janvier 2008 ont été complètement identifiés, que des mesures sont mises en place pour éviter la survenance de nouveaux incidents de même nature, que l'information diffusée par la banque rend compte fidèlement des constatations des investigations et que la gestion de la situation est bien conduite dans l'intérêt de l'entreprise, de ses actionnaires, de ses clients et de son personnel.
- 2.** Une mission d'audit interne a été, dès le 24 janvier 2008, confiée à l'Inspection générale de la banque. La Commission bancaire a diligenté une mission d'inspection, qui a commencé ses travaux le 25 janvier 2008. Une instruction a été ouverte le 28 janvier 2008 par les juges d'instruction Van Ruymbeke et Desset, qui ont confié l'enquête à la brigade financière de Paris. L'Autorité des Marchés Financiers a ouvert une enquête sur l'information financière et le marché du titre Société Générale. La Ministre de l'économie, des finances et de l'emploi a remis le 4 février 2008 au Premier Ministre un rapport sur ces événements.
- 3.** La mission conduite par l'Inspection générale a pour objet d'établir la chronologie des positions frauduleuses, d'identifier les responsabilités et les dysfonctionnements dans les contrôles ayant permis la fraude, de rechercher les motivations et d'éventuelles complicités et de confirmer l'absence d'autres fraudes utilisant certains des mécanismes employés sur le périmètre des activités de marché actions. Le périmètre de cette mission a été revu et approuvé par le comité spécial, qui a chargé le cabinet PriceWaterhouseCoopers d'en revoir les travaux.
- 4.** L'Inspection générale a mobilisé plus de quarante collaborateurs afin de mener à bien sa mission. Les objectifs des différentes enquêtes ne sont pas identiques, mais leur réalisation repose pour une large part sur les mêmes travaux et sur l'audition des mêmes personnes. Aussi, l'Inspection générale a-t-elle été chargée de coordonner les demandes des autres corps d'enquête, avec lesquels elle collabore dans un souci de transparence et d'efficacité. L'enquête judiciaire prime évidemment sur les autres enquêtes et son déroulement n'a pas, compte tenu des obligations qu'elle entraîne, permis à l'Inspection générale de la banque de mener tous les entretiens nécessaires à l'élaboration de ses propres conclusions.
- 5.** Le Comité spécial rend compte ci-dessous de son appréciation des conclusions intermédiaires de la mission d'audit interne conduite par l'inspection générale de la Société Générale, ainsi que de l'état de la mise en œuvre des mesures visant à renforcer le dispositif de contrôle afin de prévenir la survenance d'autres fraudes de même nature.

Nature des activités de trading au sein desquelles la fraude a eu lieu

- 6.** Au sein de la direction Actions et Dérivés Actions (GEDS) de la Banque de Financement et d'Investissement, les activités dites « de trading » où s'est produite la fraude comportent deux grands types d'activité, selon qu'elles sont directement liées ou non aux opérations avec la clientèle.

Les premières consistent à réaliser sur les marchés des transactions visant à réduire voire supprimer le risque résultant pour la banque des opérations réalisées pour ses clients.

Les secondes, dites « d'arbitrage » ou de « trading pour compte propre » consistent à tirer parti d'écarts de valorisation entre des actifs liés par des corrélations. Par exemple, acheter un portefeuille d'instruments financiers et vendre au même moment un portefeuille d'autres instruments financiers présentant des caractéristiques extrêmement proches mais dont la valeur est légèrement différente. Le fait que les caractéristiques des portefeuilles soient très proches et qu'elles se compensent a pour conséquence que de telles activités présentent peu de risques de marché. Les écarts de valeur étant le plus souvent faibles, les opérations doivent être nombreuses et porter sur des nominaux parfois élevés pour que l'activité dégage un résultat significatif. L'auteur de la fraude faisait partie d'une équipe qui travaillait dans cette activité.

Dans les deux cas, ces activités de trading n'ont pas vocation à la prise de positions, à la hausse ou à la baisse, sur les marchés (« risque directionnel ») si ce n'est de manière résiduelle, pour une courte durée, et dans des limites strictement définies.

Conclusions intermédiaires de la mission d'audit interne

- 7.** Les conclusions de la mission d'audit interne confirment les principales caractéristiques de la fraude, telles qu'elles ont été présentées le 24 janvier 2008 par la direction de la Société Générale.
- 8.** L'auteur de la fraude est sorti du cadre de son activité normale d'arbitrage et a constitué des positions « directionnelles » réelles sur des marchés réglementés, en les masquant par des opérations fictives de sens contraire. Les diverses techniques utilisées ont consisté principalement en :
 - des achats ou ventes de titres ou de warrants à date de départ décalée ;
 - des transactions sur futures avec une contrepartie en attente de désignation (pending) ;
 - des forwards avec une contrepartie interne au Groupe.
- 9.** L'auteur de la fraude a commencé à prendre ces positions directionnelles non autorisées, en 2005 et 2006 pour des montants faibles, de manière importante à compter de mars 2007. Ces positions ont été découvertes entre le 18 et le

20 janvier 2008. La perte totale résultant de ces positions frauduleuses a été identifiée et s'élève à 4,9 milliards d'euros, après leur déblocement du 21 au 23 janvier 2008.

10. L'Inspection générale considère que les contrôles prévus par les fonctions de support et de contrôle ont dans l'ensemble été effectués et menés conformément aux procédures, mais n'ont pas permis d'identifier la fraude avant le 18 janvier 2008. L'absence d'identification de la fraude jusqu'à cette date peut s'expliquer d'une part par l'efficacité et la variété des techniques de dissimulation utilisées par le fraudeur, d'autre part par le fait que les opérateurs n'approfondissent pas systématiquement leurs vérifications, enfin par l'absence de certains contrôles qui n'étaient pas prévus et qui auraient été susceptibles d'identifier la fraude. L'Inspection générale s'interdit d'émettre des conclusions à ce stade quant à la responsabilité de la hiérarchie front-office de l'auteur de la fraude, compte tenu de l'enquête judiciaire en cours qui ne lui a pas permis de rencontrer l'ensemble des protagonistes. A ce stade des investigations, aucune preuve de détournement ou de complicité interne ou externe (c'est-à-dire de l'existence d'un tiers ayant consciemment aidé l'intéressé à dissimuler ses agissements) n'a été constatée. Les investigations se poursuivent, notamment sur un périmètre plus large que celui des activités de l'auteur de la fraude.
11. Le Comité spécial, après avoir recueilli les commentaires de PriceWaterhouseCoopers, fait siennes ces conclusions. Il a décidé de rendre public le rapport intermédiaire de synthèse de l'inspection générale. Ce rapport est joint au présent communiqué.

Mesures visant à renforcer le dispositif de contrôle en vue de prévenir la survenance de nouvelles fraudes

12. Dès la découverte de la fraude, des faiblesses ont été identifiées dans le dispositif de supervision et de contrôle auxquelles il convenait d'apporter sans délai des remèdes. Aussi des plans d'actions ont-ils été immédiatement mis en œuvre dans le cadre d'un projet structuré. Celui-ci comprend trois chantiers prioritaires :
 - Renforcement de la sécurité informatique, par le développement de solutions d'identification forte (biométrie), l'accélération de projets structurels en cours en matière de gestion de la sécurité des accès ainsi que des audits de sécurité ciblés
 - Renforcement des contrôles et des procédures d'alerte ; celles-ci sont revues notamment pour s'assurer d'une circulation appropriée des informations pertinentes entre les différentes unités et au bon niveau hiérarchique
 - Renforcement de l'organisation et de la gouvernance du dispositif de prévention des risques opérationnels pour en développer la transversalité et mieux prendre en compte le risque de fraude, y compris sous l'angle des ressources humaines.

- 13.** La banque a tenu compte dans ses plans d'actions des observations et recommandations formulées dans le rapport présenté par le ministre de l'économie et des finances au Premier Ministre le 4 février 2008. Elle a mis en œuvre ou engagé l'application des mesures additionnelles propres à renforcer chaque fois que c'était nécessaire ses dispositifs de contrôle sur les points mis en lumière par ce rapport.
- 14.** PriceWaterhouseCoopers a reçu du Comité spécial mission d'analyser l'ensemble des actions qui seront mises en œuvre, d'en apprécier la pertinence et de faire toute recommandation qu'il jugera appropriée. Son rapport sera remis au Conseil d'administration et sera rendu public avant l'Assemblée Générale.
- 15.** Le Comité spécial s'est assuré que l'information diffusée par la banque rend compte fidèlement des constatations des investigations et que la gestion de la situation est bien conduite dans l'intérêt de l'entreprise, de ses actionnaires, de ses clients et de son personnel. Il continuera à le faire dans les prochains mois et rendra compte de sa mission devant l'Assemblée Générale des actionnaires, le 27 mai prochain.

SOCIETE GENERALE

INSPECTION GENERALE

MISSION GREEN
Rapport de synthèse
Conclusions intermédiaires au 20/02/2008

L'Inspection générale (SEGL/INS) a été saisie par le Comité exécutif du Groupe le 24 janvier 2008 pour conduire une mission d'investigation sur la fraude opérée par Jérôme KERVIEL (JK), trader au sein de l'activité de dérivés actions sur le marché des warrants « Turbo » (Cf. Illustration n°1).

Le présent rapport dresse les conclusions de la mission au 20/02/2008, certains travaux étant toujours en cours (conformément à la demande de la Brigade financière, nous n'avons notamment pas encore pu rencontrer tous les responsables de la ligne hiérarchique proche du fraudeur).

1. LES MECANISMES ET LA CHRONOLOGIE DE LA FRAUDE

Nos travaux permettent de confirmer les principales caractéristiques de la fraude telles qu'elles ont été présentées dès le 24 janvier 2008 par notre Établissement. La fraude a consisté en une prise massive de positions directionnelles que JK a masquées, ainsi que leurs risques et leurs résultats (Cf. Illustration n°2), au moyen d'une série de techniques de dissimulation (Cf. Illustration n°3).

Le « document de référence » transmis aux régulateurs, aux Commissaires aux Comptes et à la communauté financière reflète à ce stade la réalité du montage dans ses grands principes.

La chronologie des faits telle qu'elle ressort de nos travaux (Cf. Illustration n°4) montre par ailleurs que l'activité frauduleuse de JK, démarrée dès 2005, a pris des proportions massives à partir de 03/2007, pour aboutir à une perte globale de 4,9 GEUR :

- 2005 et 2006 : présence de quelques opérations frauduleuses (notamment entre 100 et 150 MEUR de position sur SOLARWORLD entre juin et octobre 2006) pour un montant encore limité en P&L (1) ;
- 2007 : constitution progressive à partir de mars d'une position courte de *futures* sur indices atteignant 28 GEUR au 30/06/2007 (ainsi que des positions directionnelles sur actions pouvant atteindre selon les mois jusqu'à 600 MEUR), débouclée en novembre et dégageant un gain de 1,5 GEUR ;
- 2008 : constitution entre le 02/01 et le 18/01 d'une position longue de *futures* sur indices de 49 GEUR, découverte le 20/01 puis débouclée entre le 21/01 et le 23/01, entraînant une perte de 6,4 GEUR.

Nos travaux ont validé ceux réalisés par les équipes de SG CIB entre le 19/01 et le 23/01 pour identifier les positions incriminées sur les quatre principaux centres opératoires (GOP) utilisés par JK et le résultat issu de leur débouclage. Des travaux équivalents ont été réalisés sur quatre autres GOP du périmètre d'intervention de JK : aucune position frauduleuse n'a été trouvée. Quelques travaux complémentaires restent toutefois à finaliser pour affirmer que les positions frauduleuses ont été exhaustivement identifiées : d'une part, nous avons détecté des transactions de JK au sein de 28 autres GOP sur lesquels nos premiers constats sont rassurants et dont l'analyse est en voie de finalisation (2) ; d'autre part, nous attendons qu'OPER résorbe de nombreux écarts matière pour rapprocher l'ensemble des positions sur titres (sur les 36 GOP), a priori de faibles montants (3).

L'investigation d'éventuelles usurpations informatiques commises par JK se poursuit.

Les sept accès indus initialement identifiés par la task force de SGCIB n'ont pas in fine été avérés (la task force avait mal interprété les informations recueillies à ce sujet).

(1) P&L (résultat brut avant impôts et charges) frauduleux estimés à ce stade : 180 kEUR en 2005, 1,8 MEUR en 2006.
 (2) Il s'agit pour la plupart de GOP anciennement utilisés par JK et aucune transaction fictive n'y a pour le moment été détectée. Bien que nos vérifications n'aient pas toutes été achevées (récupération de justificatifs), il ne ressort à ce stade aucun écart majeur.
 (3) Position de 22 MEUR au 18/01/2008 sur les huit principaux GOP de JK (18 MEUR au 31/12/2007).

2. LES DYSFONCTIONNEMENTS ET LES RESPONSABILITES INVESTIGUES

- **S'agissant des fonctions de support et de contrôle (OPER, ACFI, RISQ, GEDS/GSD (4)), les contrôles prévus ont dans l'ensemble été effectués et menés conformément aux procédures mais n'ont pas permis d'identifier la fraude avant le 18/01/2008. En revanche, des contrôles qui auraient permis d'identifier la fraude manquaient.**

En effet, nos travaux ont permis de constater que les contrôles prévus ont été effectués (pas de contre-exemple à ce stade) sans toutefois provoquer d'alerte suffisamment forte ou persistante pour permettre d'identifier la fraude avant le 18/01. Après avoir analysé les contrôles réalisés par ACFI, OPER ou RISQ en 2007 et 2008 (écarts, suspens, dépassements, etc.) et les anomalies détectées, il apparaît que **les cas de défaillance des opérateurs, au regard des procédures en vigueur, dans l'exécution de contrôles susceptibles de révéler la fraude sont rares** (un cas chez OPER sur le contrôle des écarts front-back, deux autres chez GEDS/GSD sur le suivi du risque de contrepartie). Des contrôles d'ACFI sur les exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de contrepartie ont finalement permis de mettre au jour la fraude.

A ce stade de nos investigations, l'absence d'identification de la fraude par les opérateurs jusqu'au 18/01/2008 peut s'expliquer par :

- **l'efficacité et la variété des techniques de dissimulation utilisées par JK** : mensonges, production de faux, types de transactions fictives suffisamment diversifiés pour réduire le nombre de cas où il aurait affaire aux mêmes interlocuteurs (exploitant notamment l'organisation par produits d'OPER) ;

Par ses actions rapides (annulation ou modification des transactions en anomalie), JK apportait une solution immédiate aux opérateurs. Nous avons par ailleurs recensé sept cas de faux mails (Cf. Illustration n°5).

- **le fait que les opérateurs n'approfondissent pas systématiquement leurs vérifications au-delà de ce que prévoient les procédures en vigueur** (Cf. Illustration n°6) ;

A défaut, les opérateurs n'ont pas non plus le réflexe d'informer leur hiérarchie ou celle du front office de l'apparition d'anomalies même de montants élevés si cela ne figure pas précisément dans les procédures concernées.

- **l'absence de certains contrôles** qui n'étaient pas prévus et qui auraient été susceptibles d'identifier la fraude, essentiellement au sein d'OPER.

Il n'existe pas de contrôle sur les transactions annulées ou modifiées, ni sur les transactions à départ différé, ni sur les transactions avec des contreparties techniques, ni sur les nominaux élevés en position, ni sur les flux non transactionnels en cours de mois, autant d'analyses qui auraient probablement permis d'identifier la fraude.

- **S'agissant du front office (GEDS/DAI/TRD), à ce stade, nous nous interdisons d'émettre des conclusions quant à la responsabilité de la hiérarchie de JK, compte tenu de l'enquête judiciaire en cours, qui ne nous a pas permis de rencontrer l'ensemble des protagonistes.**

(4) OPER : direction des opérations regroupant les *back* et *middle offices* de SGCIB ; ACFI : direction des affaires financières et comptables de SGCIB ; RISQ : direction des risques du Groupe ; GEDS/GSD : équipe de support *front office* au sein de GEDS en charge d'investiguer les dépassements des limites de risque de contrepartie sur opérations de marché.

■ **Par ailleurs, des signaux d'alerte extérieurs n'ont pas permis de révéler la fraude :**

- une enquête EUREX a été diligentée en 11/2007 sur l'activité de JK : **SEGL/DEO et le responsable hiérarchique direct de JK** se sont satisfaits, sans les vérifier, d'explications du *trader* contredisant les affirmations de l'EUREX sur le sens des positions ;
- au vu de la forte croissance du PNB d'un *desk* utilisé par JK chez FIMAT, cette dernière a entamé une étude interne en 11/2007 sur la conformité à la réglementation de ces opérations. Cette étude préconisait d'inclure dans son analyse d'autres éléments et de prendre contact avec SG pour « étudier conjointement l'augmentation des volumes d'exécution confiés par SGCIB », ce qui a été jugé prématuré par **le management de la filiale** tant que les investigations en cours n'étaient pas abouties. Cette étude n'avait pas été menée à son terme au moment de la découverte de la fraude par SG.

3. LES MOTIVATIONS ET EVENTUELLES COMPLICITES

Sur la base des investigations que nous avons pu mener à ce jour et qui relèvent de notre compétence (5), **nous n'avons pas identifié d'indice de détournement (6)**. Il apparaît toutefois que JK aurait pu profiter de son activité frauduleuse pour augmenter son P&L « officiel » et donc indirectement le montant de la rémunération variable à laquelle il pouvait prétendre au titre de 2007.

JK avait touché 60 kEUR de bonus pour le compte de l'exercice 2006. Il avait demandé 600 kEUR au titre de 2007 mais n'avait obtenu que 300 kEUR.

De même, à ce stade, **nous n'avons pas identifié de signe de complicité interne ou externe**, c'est-à-dire de l'existence d'un tiers ayant consciemment aidé JK à dissimuler ses agissements.

Des éléments d'investigation à approfondir ont cependant été relevés :

- la revue du *chat* Reuters de JK ;
- le réseau interne étendu de relations personnelles que JK entretenait en particulier avec des opérateurs des fonctions de support et de contrôle.

(5) D'une part, certaines de nos investigations sont encore en cours, comme par exemple l'analyse des suspens espèces sur le périmètre de JK ; d'autre part, il ne relève pas de notre compétence mais de celle de l'enquête judiciaire en cours de mener des investigations sur les comptes bancaires éventuellement détenus dans d'autres établissements par JK ou son entourage.

(6) Les comptes bancaires SG ont été examinés ainsi que les transactions à prix hors marché et les transactions OTC avec contreparties externes au Groupe SG qui auraient pu permettre à JK de détourner des fonds avec la complicité éventuelle d'un tiers.

4. VERIFICATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE PERIMETRE DE SGCIB

■ Premiers constats sur le périmètre de GEDS.

Nos contrôles ont porté sur les techniques utilisées par JK, à savoir (i) les opérations annulées entre début 2007 et fin janvier 2008, (ii) les transactions à date de valeur décalée (permettant de repousser la confirmation), (iii) les transactions enregistrées face à des contreparties techniques qui restent bloquées en bases tampon et échappent au contrôle du back office, (iv) les opérations face à CLICKOPTIONS qui ne sont pas confirmées, (v) les centres opératoires qui extériorisent une évolution anormale des nominaux engagés sur les contrats de futures, (vi) et sur les congés des opérateurs de marché au sein de GEDS.

Nos investigations se poursuivent et n'ont pas conduit, à ce stade, à identifier d'autre fraude que celle de JK.

■ Plan de travail élargi.

Conformément à notre lettre de mission, nous avons défini un ensemble de contrôles permettant de vérifier que des traders opérant au sein de GEDS ou de FICC n'utilisent pas des techniques de fraude similaires à celles de JK. Pour ce faire, nous avons déterminé deux séries de travaux :

- l'une, prioritaire, repose sur les principaux mécanismes frauduleux utilisés par JK (annulation de transactions, utilisation de contreparties internes ou techniques, etc.) ;
- l'autre, complémentaire, sera éventuellement menée dans un second temps afin d'affiner le profilage des transactions douteuses.

* *
*

5. RESERVES ET TRAVAUX EN COURS

L'essentiel de nos travaux a été engagé ; toutefois, un certain nombre d'entre eux n'a pas pu être achevé à ce jour.

Principalement, il reste à mener à leur terme les travaux suivants : la finalisation de la certification des positions de JK (notamment sur les titres), l'analyse exhaustive des transactions réalisées par JK depuis 2005, l'identification complète de son P&L frauduleux depuis 2005, l'analyse des suspens cash, l'analyse exhaustive des deals internes entre JK et d'autres traders SG, l'approfondissement de nos analyses sur les possibilités d'intrusion dans le système front office, l'étude exhaustive des messageries électroniques et des bandes téléphoniques de JK et de son entourage professionnel.

* *
*

Illustration n°1 : L'activité de JK.

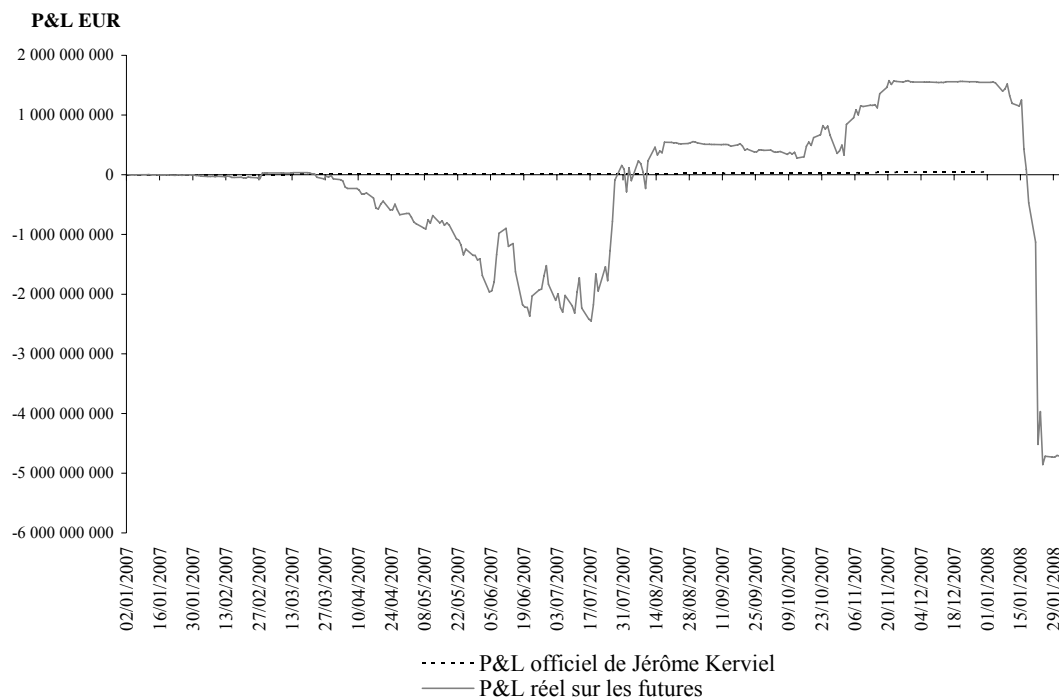
■ Les warrants *turbo*.

- Principe : SG vend des warrants à barrière désactivante à ses clients (majoritairement des *calls*, ie des options d'achat offerte au client) et se couvre en achetant le sous-jacent en question.
- Stratégie : les *turbos long* sont des *calls down and out*, ie des options d'achat désactivables à la baisse du cours du spot (permet au client de parier à la hausse du sous-jacent) tandis que les *turbo short* sont des *puts in and out*, ie des options de vente désactivables à la hausse du cours du spot (permet au client de spéculer à la baisse).
L'achat du sous-jacent est réalisé par la SG, ce qui permet au client de bénéficier d'un effet de levier (car n'achète pas l'actif). Le client ne paye en effet que la différence entre le spot et le strike, la SG finançant le reste.
- Sous-jacents utilisés : actions (single stock), paniers d'actions (plus rare), ETF (exposition sectorielle et/ou géographique), des indices, *bund* (emprunt d'État allemand), devises.
- Maturité : sans échéance (*open end turbo*), maturité fixée à l'émission du warrant (*close end turbo*), maturité 1 jour (*turbo jour*, proposé par ClickOptions).
- Prix : (i) Close End turbo : Prix = spot – strike + marge de financement ((intérêt + marge SG) x Nominal) – 90 % dividendes to maturity; (ii) Open End Turbo : Prix = spot – strike (mais le niveau du strike est ajusté de la marge de financement au cours de la vie du produit et tous les 15 jours, la barrière est également réajustée d'environ 5 % pour conserver une zone de sécurité relativement constante) ; (iii) Turbo Jour : Prix = spot – strike + premium (le premium ou gap de 8/10 bps compense l'absence de zone de sécurité entre la Barrière et le Strike). En effet, le Strike est égal à la Barrière sur ces Turbos.
- Cours pris en compte et période de constatation en cas de knock-out : En cas de knock out, SG revend la couverture et rend au client la différence entre le strike et le niveau suivant :
- Source de rémunération de SG : marge sur le financement (coût refacturé au client, majoré d'une marge), marge sur dividendes (SG perçoit 100% des dividendes sur les sous-jacents, mais ne reverse que 90 % au client) ; gain potentiel sur débouclage du *hedge* (lorsque que le *turbo* est « knocké », ie le cours du sous-jacent touche la barrière, le Turbo est désactivé et le trader se retrouve temporairement en position sur sa couverture) ; spread de market making (le bid/offer proposé au client est supérieur au *spread* que le *desk* traverse lorsqu'il passe son *hedge*).

■ L'arbitrage sur les warrants *turbo* de la concurrence.

Dans un contexte de volatilité croissante du marché, le *desk Turbo* a en effet identifié des produits de la concurrence dont les prix n'étaient plus adaptés aux conditions de marché. L'arbitrage consiste à acheter à J des Turbos *call* de la concurrence et à les couvrir par la vente de contrats de *futures*. Si le marché ouvre à J+1 en enregistrant une baisse qui désactive le produit, SG enregistre un gain (le trader peut en effet racheter sa couverture avec un profit).

Illustration n°2 : Le trader réussit à cacher son P&L réel, faisant apparaître un P&L « officiel » en comparaison très faible.



Le profil du P&L généré par les transactions fictives est parallèle à celui du P&L frauduleux :

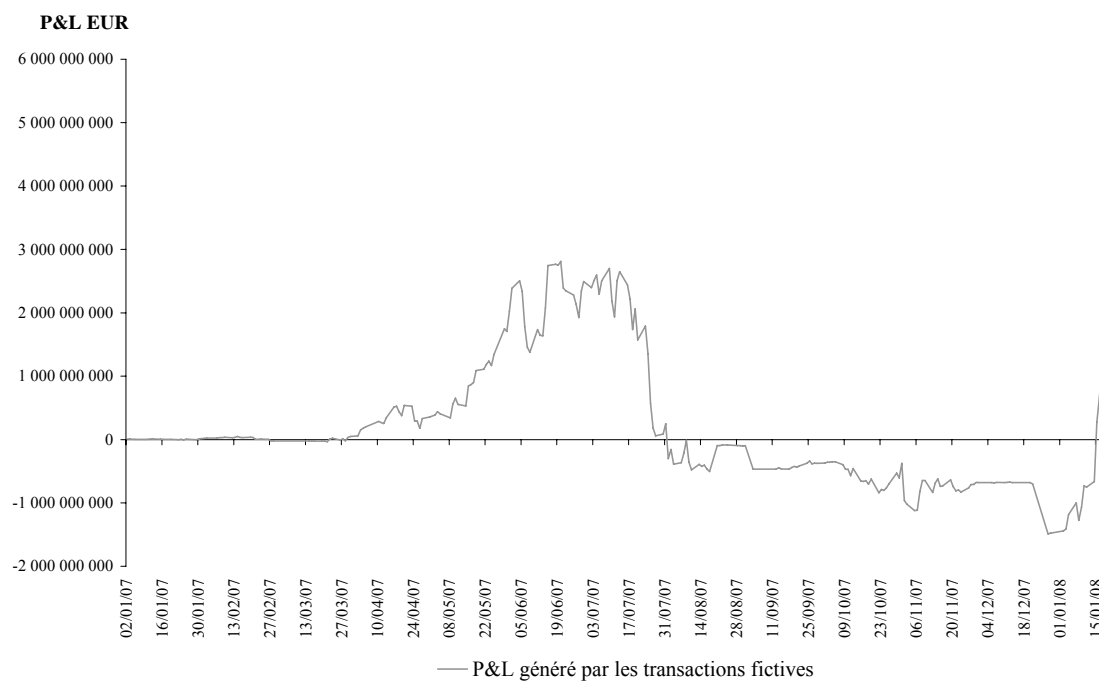


Illustration n°3 : Les techniques utilisées par JK pour dissimuler le caractère fictif de ses couvertures.

Techniques utilisées pour dissimuler du risque de marché.

Principe	Contrôle déjoué	Instruments financiers utilisés	Contreparties utilisées
<p>Opérations combinant deux caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un <i>offset</i> significatif (i.e. un écart entre la date d'opération et la date de valeur de l'ordre de 30 jours) et une annulation avant date de valeur ; - l'emploi de contreparties internes au Groupe SG (« CLICKOPTIONS » et « CLICKCLT » ou de contrepartie externe de petite taille (Etablissement bancaire E) avec annulation avant date de valeur dans tous les cas. 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de règlement ni de livraison du fait de l'annulation des transactions. 	<p>FORWARD (Hors Bourse) sur indices (DAX, ST50E, CAC, FTSE)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - CLICKOPTIONS - CLICKCLT - PENDING
	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de confirmation avant 5 jours avant la date de valeur pour les opérations à date de valeur décalée. 	<p>Options OTC (Hors Bourse) sur sous-jacents DAX_X (Call Down and Out)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - CLICKOPTIONS - PENDING
	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de confirmation pour les opérations internes car elles sont revues dans le cadre des opérations intra groupe. - Pas d'appels de marge avec les petites contreparties ne disposant pas d'accord de collatéralisation. 	<p>Actions sur marché semi organisé (Hors Bourse) à date de valeur décalée sur : ALLIANZ_X, SOLARWORLD, NOKS.DE, PORSCHE_X, CONTI_X, DEUTSCHE-BANK_X, BUSINESS-OBJECT, CGYG.DE.</p> <p><i>Ces deals sont saisis à 93% avec les contreparties CLICKOPTIONS et PENDING (respectivement 115 et 31 deals sur les 157 identifiés).</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - ETABLISSEMENT E - CLICKCLT - CLICKOPTIONS - ECHUPO - PENDING
<p>Futures saisis face à des <i>brokers</i> « PENDING » puis annulés.</p>	<p>Ces opérations ont été détectées par les contrôles de rapprochement FO / BO et les passerelles qui sont restés inopérants.</p>	<p>FUTURES sur indices: DAX, ST50E, CAC, FTSE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - PENDING - NULL

Techniques utilisées pour dissimuler du résultat figé.

Principe	Contrôle déjoué	Instruments financiers utilisés	Contreparties utilisées	Période		Moyenne des P&L fictifs sur la période (EUR)	Moyenne des nominaux des deals fictifs sur la période (EUR)
<p>Opérations d'achat et vente d'une même quantité de titres ou de dérivés à des prix différents combinant deux caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un <i>offset</i> significatif (i.e. un écart entre la date d'opération et la date de valeur de l'ordre de 30 jours) et une annulation avant date de valeur ; - l'emploi de contreparties internes au Groupe SG (« CLICKOPTIONS » et « CLICKCLT ») ou de contrepartie de petite taille (Etablissement bancaire E) avec annulation avant date de valeur dans tous les cas. <p><i>Exemple : Achat de 10 millions de titres DEUTSCHE BANK à 97,77 EUR, et vente de ces 10 millions à 89,97 EUR => P&L fictif négatif de 7,8 MEUR.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de règlement ni de livraison du fait de l'annulation des transactions. - Pas de confirmation avant 5 jours avant la date de valeur pour les opérations à date de valeur décalée. - Pas de confirmation pour les opérations internes car elles sont revues dans le cadre des opérations intra groupe. - Pas d'appels de marge avec les petites contreparties ne disposant pas d'accord de collatéralisation. 	<p>Titre sur marché semi organisé :</p> <p>Actions à date de départ décalée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ALLIANZ_X, - DEUTSCHE-BANK_X, - PORSCHE_X, - QCEG.F, SOLARWORLD <p>Warrants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - ALLIANZ_X, - SOLARWORLD, - IPYGN.F 	<ul style="list-style-type: none"> - ECHUPO - PENDING - CLICKOPTIONS - CLICKCLT 	30/12/2005	17/01/2006	-180 000	1 024 016
				03/02/2006	10/07/2006	-2 119 748	29 276 233
				24/07/2006	09/08/2006	-648 824	17 811 471
				30/08/2006	17/09/2006	-200 000	8 900 000
				02/10/2006	11/10/2006	-184 000	25 020 320
				23/10/2006	26/11/2006	-1 452 336	24 625 368
				30/11/2006	12/12/2006	-1 818 489	113 417 710
				27/02/2007	25/03/2007	-22 577 407	130 948 963
				27/04/2007	28/06/2007	137 666 448	2 186 296 335
				02/08/2007	30/12/2007	-442 295 715	3 437 552 910
		FUTURES sur DAX	- PENDING	29/06/2006	30/06/2006	-800 000	139 100 000
		FORWARD sur DAX et Eurostox	- ETABL. BANCAIRE E - CLICKOPTIONS	31/12/2007	08/01/2008	-1 487 311 250	40 275 069 375
Flux de provision annulé avant passage de l'arrêté mensuel.	- Pas de contrôle des flux de provision intra-mensuels.	NA	NA	10/01/2008	18/01/2008	-1 485 400 000	NA
Opérations réalisées avec une contrepartie externe à un prix hors marché.	- Pas de contrôle des prix pour les opérations réalisées avec des contreparties externes.	Forward de TAUX	PREHEDGE	25/06/07	21/08/07	-3 200 000	NA

Illustration n°4 : La chronologie des faits.

1. Les dates clés des années 2005, 2006, 2007.

- En 2005, JK a été long sur le titre ALLIANZ. Ces opérations se sont déroulées au cours du second semestre.
- En 2006, de la mi-mars à la mi-mai, il se shorte sur le DAX avant de revenir à zéro. Puis, les positions réelles prises sur le DAX sont longues en mai, juin et juillet. Il se shorte sur le DAX sur les derniers jours de l'année.
- Du 14 au 26 février 2007 : Jérôme Kerviel se shorte sur le DAX (oscillant entre -10 000 et -15 000 contrats en achats/ventes cumulés depuis 01/01/07). Il a débouclé sa position le 26.
- Du 27 février au 14 mars 2007 : L'activité sur le DAX reste faible, le cumul d'achat/vente oscillant autour de zéro.
- Du 15 mars au 23 juillet 2007 : Le trader construit progressivement une très importante position short sur le DAX (en moyenne, il traite 1 700 contrats par jour ouvré sur la période), pour atteindre un cumul d'environ 150 000 contrats sur cette période, soit environ 30 GEUR.
- Du 24 juillet au 30 août 2007 : Jérôme Kerviel déboucle sa position DAX pour finalement retrouver un cumul achat / vente proche de zéro.
- Du 31 août au 10 septembre 2007 : Le trader a une faible activité sur le DAX.
- Du 11 septembre au 6 novembre 2007 : Jérôme Kerviel se shorte sur le DAX pour atteindre -80 000 contrats futures en cumulés 2007. Il se shorte en parallèle sur le STOXX pour atteindre jusqu'à -350 000 contrats environ.
- Du 7 novembre au 31 décembre 2007 : il déboucle ses positions sur le DAX et le STOXX. Il se shorte également sur le STOXX avant de déboucler sa position durant la première quinzaine de novembre. À la fin de l'année, sa position est nulle.

2. La chronologie détaillée de la découverte de la fraude en 2008.

■ **Lundi 31 Décembre 2007 : Présence de 8 forwards avec une contrepartie interne.**

- Jérôme Kerviel possède 8 opérations de *forward* avec une contrepartie interne (ClickOption).
- Ces opérations n'apparaissent pas dans le reporting quotidien car il s'agit d'une contrepartie interne (risque de contrepartie nul).

■ **Mercredi 2 Janvier 2008 : Initiation du changement de la contrepartie d'interne à Etablissement E.**

- Échec de l'envoi des fichiers Thetys (*Back Office* de GEDS) à RISQ/CMC, le reporting quotidien n'inclut pas les données à jour.
- À 17h43, Jérôme Kerviel envoie les numéros ITS des 8 opérations à agent 1 (OPER/GED/PNL/REC) et lui demande : « *on va mettre le broker en attendant la conf de la contrepartie* ».

■ **Jeudi 3 Janvier 2008 : Validation du changement de la contrepartie.**

- Au cours de cette journée, la contrepartie des 8 forwards est modifiée (passage de contrepartie interne à Etablissement E). Les numéros et les dates des opérations restent les mêmes (i.e. avant la 31/12/2007).
- À 10h26, Jérôme Kerviel envoie sa *Term Sheet* à agent 2 (middle office de contrôle OPER/GED/MID/DLM) (ce point reste à explorer).
- À 11h32, agent 2 envoie un mail qui fait suite à la conversation téléphonique pour régler un problème d'inversion de sens entre la justification et la saisie Eliot.
- À 17h53, les fichiers Thétys sont bien reçus par RISQ/CMC mais la contrepartie est toujours ClickOption.

■ **Vendredi 4 Janvier 2008 : Problème technique chez RISQ/CMC.**

- Échec de l'envoi des fichiers Thetys quotidiens à RISQ/CMC, le reporting quotidien n'inclut pas les données à jour.
- À 23h12, réception par RISQ/CMC des fichiers permettant les calculs réglementaires Bâle II.

■ **Lundi 7 Janvier 2008 : Première alerte au niveau du *dashboard* de RISQ/CMC.**

- L'envoi des fichiers issus de Thetys à RISQ/CMC pour le *dashboard* quotidien est un succès. Ces fichiers contiennent bien les 8 *forwards* avec pour contrepartie Etablissement bancaire E.
- RISQ/CMC calcule la position du *dashboard* quotidien, il apparaît un risque très élevé (CVar) sur la contrepartie Etablissement bancaire E. L'importance de la somme fait penser à une erreur.

■ **Mardi 8 Janvier 2008 : Demande de régularisation de la situation par GEDS/DAI/GSD.**

- L'alerte est transmise par RISQ/CMC/GAP (gestionnaires d'application) à GEDS/DAI/GSD (agent 3 et agent 4). Cette alerte parle d'un sous-jacent sans doute élevé sans fournir de valeur. Celle-ci ne sera pas vérifiée. Agent 3 lui demande des explications sur ses positions, elle obtient la réponse : « *ça materialise des give up de futs faits tardivement, je dois de l'argent à la contrepartie. On va le rebooker asap.* ». Elle a avoué en entretien n'avoir pas compris l'explication.
- À 11h47, le fichier back office est envoyé à ACFI pour le calcul du Cooke.

■ **Mercredi 9 Janvier 2008 : Annulation des opérations avec Etablissement bancaire E et passage d'un flux de provisions.**

- Agent 4 remplace agent 3 et demande à Jérôme Kerviel de régulariser la situation à 13h47, puis à 19h25.
- À 19h44, Jérôme Kerviel déclare qu'il a annulé les opérations et qu'elles n'apparaîtront plus. Jérôme Kerviel annule les 8 opérations et passe un flux pro pour masquer ses gains.

■ **Jeudi 10 Janvier 2008 : GEDS/DAI/GSD et RISQ/CMC prennent acte de la fin du problème.**

- L'alerte disparaît du dashboard quotidien de RISQ/CMC. Agent 4 confirme à Jérôme Kerviel que le problème est bien réglé.
- À 8h59, RISQ/CMC/ISP (agent 5) reçoit de GEDS/DAI/GSD (agent 4) la confirmation que le problème a été réglé sans explication précise (« *Les deals Etablissement bancaire E corrigés hier soir.* »).
- Le problème est à cette date définitivement clôturé du côté de RISQ/CMC.
- Extract de la base complète est chargé dans Cooke Hors Bilan chez ACFI.
- Vers 18h, un premier calcul est lancé mais échoue.

■ **Du vendredi 11 au lundi 14 Janvier 2008 : Période durant laquelle les calculs réglementaires sont effectués.**

■ **Mardi 15 Janvier 2008 : Premiers calculs réglementaires faisant ressortir un Cooke très élevé sur Etablissement bancaire E.**

- La cellule d'ACFI/ACR/ACT (agent 6) chargée du calcul du capital réglementaire dans le cadre de Cooke a effectué un premier calcul à partir des données reçues le 08/01/08. Ce calcul fait ressortir un résultat plus important que prévu en termes de CWA et de RWA. L'analyse de ces chiffres fait ressortir les 8 opérations avec la contrepartie Etablissement bancaire E. Un rapprochement est fait avec le calcul effectué dans 4C avec Bâle II. Les valeurs sont encore plus élevées (le double environ, car Etablissement bancaire E n'est pas noté en IRBA).
- À 15h01, agent 6 contacte agent 3 (GEDS/DAI/GSD) pour lui demander des explications sur les 8 *forwards* de Jérôme Kerviel, en attirant son attention sur l'importance des nominaux. Agent 3 lui répond que les opérations ont été annulées et lui transmet les mails échangés avec Jérôme Kerviel.
- À 16h55, agent 6 contacte ACFI/ACR/FCO (agent 7) pour savoir s'il faut prendre en compte les 8 *forwards*.
- À 17h19, agent 7 demande à OPER/GED/PNL/REC (agent 1) si les 8 opérations ont bien été annulées en comptabilité et en *front office* au 31.12/2007.
- À 17h47, agent 7 demande à Jérôme Kerviel si ces 8 opérations peuvent être nettes. Jérôme Kerviel répond par l'affirmative à 17h57 avec agent 6 en copie.
- À 20h17, agent 6 demande comment les opérations ont été remodelisées. Jérôme Kerviel envoie un mail à 20h42 dans lequel il déclare que cela modélise une compensation de P&L indu, mais il ne répond pas à la question de comment les *deals* ont été remodelisés. Agent 6 ne comprenant pas l'explication en parle à agent 8, sa responsable.
- À 20h39, agent 8 (ACFI/ACR/ACT/BA2) saisit DEVL/CBR/CAP (mail envoyé à agent 9 et agent 10) sur la question des 8 opérations avec Etablissement bancaire E.
- À 20h42, agent 11 demande à agent 12 de vérifier l'affirmation de agent 8 : « *le trader indique que FCO avait validé la modélisation de ces deals qui nous posent un souci coté cooke (+3Md€ sur GEDS)* ». En fait, contrairement aux affirmations de Jérôme Kerviel, FCO n'a jamais validé le montage (agent 12 n'en a trouvé aucune trace ni orale, ni écrite et Jérôme Kerviel n'a rien produit non plus).

■ **Mercredi 16 Janvier 2008 : Échanges entre ACFI, OPER et DEVL et premières questions au trader.**

- À 9h27, envoi d'un mail à ACFI/NOR (agent 13) afin d'en discuter oralement car, dans le cadre de la subsidiarité, ACFI/NOR traite en première instance les questions prudentielles émanant de SGCIB.
- À 10h12, ACFI/ACR/ACT/Cooke-Bâle 2 (agent 6) fait suivre à DEBL/CBR/CAP les différents échanges sur le sujet.
- À 10 h 26, DEVL/CBR/CAP envoie un mail à ACFI/ACR/ACT/Cooke-Bâle 2 (agent 8) pour lui confirmer que le sujet va être adressé.
- Entretiens, DEVL/CBR/CAP a appelé ACFI/ACR/ACT/Cooke-Bâle 2 (agent 6) qui a brièvement exposé la problématique.
- À 10h53, agent 11 (ACFI/ACR/FCO) transfère les mails relatifs aux forwards de Jérôme Kerviel à agent 12.
- À 11h37, ACFI/ACR/ACT/Cooke-Bâle 2 (agent 8) fait un retour considérant qu'il s'agit d'un problème de modélisation et que FCO aurait donné son accord (alors que c'est un faux, cf. ci-dessus).
- À 11h41, transfert par DEVL/CBR/CAP des échanges précédents à ACFI/NOR (agent 13) afin de partager le même niveau d'information mais sans se prononcer car DEVL/CBR/CAP attend toujours les conclusions de l'instruction au niveau comptable.
- À 12h16, agent 1 (OPER/GED/PNL/REC) transmet à agent 7 (ACI/ACR/FCO) les informations qu'elle possède sur les 8 opérations.
- À 13h04, agent 7 transfère les mails sur le problème à agent 12, son responsable chez ACFI/ACR/FCO (agent 7 ayant une charge de travail importante à ce moment là, il lui transfère la question).
- À 13h06, agent 12 écrit à OPER/GED/PNL/REC (agent 14 et agent 15) « *on a quand même des valos hyper significatives sur ces deals. Merci d'investiguer (sachant que ça a fait exploser le Cooke...). On en discute quand vous voulez* » (voir mail 13). À 13h15, agent 14 répond que tout est bon chez eux et qu'ils reviendront vers agent 6 dès que possible (voir mail 14). Agent 12 n'a reçu aucun élément par la suite. Il qualifie lui-même ce mail « *d'excès de zèle* » dans la mesure où OPER/GED/MID/DLM avait déjà fait le travail de vérification.
- À 14h14, agent 11 (ACFI/ACR/FCO) envoie un mail à Jérôme Kerviel pour lui dire que agent 12 va l'appeler pour comprendre la justification des 8 forwards. Il ne l'appellera pas, avant la réunion du lendemain. Il considère en effet, qu'il ne s'agit pas à proprement parlé d'un problème relevant de FCO et donne la priorité à la vérification des pièces.
- À 14h42, agent 12 demande à agent 16 (OPER/GED/MID/DLM) de vérifier la documentation et les contrôles sur les 8 opérations. Celui-ci transfère cette demande à agent 17 et agent 18 (OPER/GED/MID/DLM) à 14h59.
- À 15h38, agent 17 renvoie une réponse à agent 16 qui reprend les mails échangés entre Jérôme Kerviel, agent 1 et agent 2, avec les TS (faux) d'Etablissement bancaire E. Il est indiqué : « *Lors du booking de ces opérations en Forward, le MO Contrôle a reçu les confirmations, le booking étant conforme, la validation dans Téthys a eu lieu.* ». Il est écrit en conclusion : « *Suite au dépassement du ratio Cooke, ces opérations ont été annulées, une nouvelle modélisation doit être définie, mais le FO est en attente de ACFI/NOR sur la modélisation à suivre.* » (voir mail 15). À 15h41, agent 16 transfère ces informations à agent 12.
- À 17h10, agent 12 cherchant à connaître la position d'ACFI/NOR (que Jérôme Kerviel attend selon OPER/GED/MID/DLM) contacte agent 19 (ACFI/NOR). Celle-ci est chez elle et répond via son BlackBerry à 18h08.
- À 18h45, suite à des échanges de mail avec agent 12 et agent 20 (ACFI/NOR sous la responsabilité de agent 19), il est décidé de s'adresser à agent 13 (spécialisée sur les questions de normes prudentielles tandis que agent 19 et son équipe sont spécialistes des normes comptables).
- À 18h52, agent 13 répond qu'elle a eu une remontée d'agent 8 sur ce sujet. Elle a contacté plusieurs fois Jérôme Kerviel au cours de la journée (par téléphone), sans réussir à comprendre ses explications.
- À 19h11, agent 12 décide qu'il faut organiser une réunion « *de toute urgence demain* ».

■ **Jeudi 17 Janvier 2008 : Réunion entre ACFI et le trader, puis entre ACFI et DEVL.**

- À 11h26, la réunion est définitivement fixée de 16h30 à 17h30 avec pour participants : Jérôme Kerviel, agent 12 (ACFI/ACR/FCO), agent 13, (ACFI/NOR) agent 19 (ACFI/NOR), agent 20 (ACFI/NOR), agent 6 (ACFI/ACR/ACT/COK) (agent 8 (ACFI/ACR/ACT/COK) n'étant finalement pas présente).
- À 16h30, la réunion a lieu. (heure exacte à confirmer). Jérôme Kerviel ayant appris que le problème avec Etablissement bancaire E venait de l'absence de contrat cadre, déclare que sa vraie contrepartie est Etablissement bancaire C, ce qui abaisse le Cooke à 390 MEUR environ. Il est décidé qu'ACFI se rapproche de DEVL/CBR. Il existe une note reprenant les principaux points de cette réunion.
- À 17h30, au cours d'une réunion avec ACFI/NOR sur un autre sujet, DEVL/CBR/CAP (agent 21) est informé de la problématique de pondération de 8 contrats forward avec Etablissement bancaire E et interrogé sur les points particuliers qu'ACFI/NOR (agent 19) devrait évoquer lors d'une réunion ad hoc prévue le soir. DEVL/CBR/CAP (agent 21) demande de vérifier certains points.

- À 18h30, agent 13 (ACFI/NOR) et agent 21 (DEVL/CBR/CAP) appellent Jérôme Kerviel pour obtenir des compléments d'informations. Elles lui demandent de soumettre à ACFI/NOR des justificatifs valides juridiquement (contrat signé) ou tout autre formalisme revu et validé par SEGL/JUR.
- À 19h31, agent 21 (DEVL/CBR/CAP) envoie un mail à agent 10 (DEVL/CBR/CAP) pour faire un débriefing de la discussion avec agent 13 et Jérôme Kerviel. Il est notamment précisé qu'ACFI/NOR (avec OPER & SEGL/JUR) doit s'assurer du respect du formalisme juridique permettant le netting des flux.

■ **Vendredi 18 Janvier 2008 : Remontée du problème à GEDS et questionnement approfondi avant la découverte.**

- Dans la matinée, agent 22 et agent 13 appellent agent 23 (GEDS/DAI/TRD/INC) et agent 24 (ACFI/GED) pour les prévenir des problèmes de Cooke sur GEDS à cause de ces 8 *forwards*. Cet appel ne faisait pas parti d'une procédure standard, mais, dans cette période de clôture des comptes, il s'agit de quelque chose d'habituel. Deux points étonnent agent 23, la valeur élevée du nominal et le fait qu'il s'agisse d'un broker.
- À 11h40, agent 23 confirme les montants évoqués lors de la conversation téléphonique et déclare qu'il va voir ce qu'il peut faire.
- Il demande à agent 3 (GEDS/DAI/GSD) si elle a des éléments. Celle-ci transmet les échanges de mail sur l'alerte du reporting quotidien du 7 au 9 et déclare que les opérations sont annulées.
- Agent 23 ne comprenant pas vraiment ce qui s'est passé, va voir directement Jérôme Kerviel. Les explications n'étant pas claires, il insiste et agent 25 (GEDS/DAI/TRD/EFI/FRA) les rejoint. Jérôme Kerviel déclare que sa vraie contrepartie est Etablissement bancaire C.
- À 12h59, Jérôme Kerviel envoie la (fausse) justification d'Etablissement bancaire C, faisant suite à la demande d'agent 23.
- Un point a lieu avec agent 23, agent 26 et agent 25. Le sujet est jugé très important et une réunion est organisée dans la soirée.
- À 17h36, agent 23 transmet les réponses de SEGL/JUR sur les possibilités pour effectuer un netting (voir mail 16).
- En fin de journée la réunion a lieu avec agent 26, agent 25, agent 27 (GEDS/DAI/TRD/DTO), agent 28 (OPER/GED) et agent 23.
- Agent 27 prend le dossier en main et se propose d'appeler le contact chez Etablissement bancaire C samedi (il le connaît personnellement). Ceci permet de découvrir que la transaction est fictive.
- Durant la journée, Jérôme Kerviel a rentré des opérations dans Eliot reprenant les mêmes caractéristiques que les 8 *forwards* précédents, mais avec la contrepartie Etablissement bancaire C. En fait 6 *forwards* sont redirigés vers Etablissement bancaire C et 2 vers « Pending ». Ces opérations ont des numéros différents des *forwards* précédents.

Illustration n°5 : JK a semble-t-il utilisé des faux mails à sept reprises.

Les mails ci-dessous ont été recensés :

- en vérifiant qu'ils concernaient des transactions fictives ou à d'autres conditions que celles évoquées dans les mails ;*
- en vérifiant dans l'outil ZANTAZ (archivage des mails) que JK n'avait reçu aucun message de l'émetteur indiqué ces jours-là ;*
- en identifiant d'éventuelles anomalies dans les mails (signature modifiée par rapport aux autres mails du même émetteur).*

Expéditeur	Etablissement	Date du faux mail	Sujet du faux mail	Transféré à	Date du mail de transfert	Message trouvé via Zantaz ?	Identification d'anomalies dans le message ?	Message relatif à une transaction aujourd'hui identifiée comme fictive ?
Contrepartie 1	Établissement bancaire A	12/04/07	Prix Turbo&Short Certificates Tomorrow before 13h	Agent 29	11/05/07	Non	Non	Oui
Contrepartie 2	Établissement bancaire B	30/04/07	Problems on Settlement on knocked products March and April italian market	Agent 29	16/05/07	Non	Non	-
Contrepartie 3	Établissement bancaire C	15/06/07	Trade details DAX Future Roll Over	Agent 4	19/07/06	Non	Oui	-
Contrepartie 3	Établissement bancaire C	15/06/07	Trade Details DAX Forward Roll Over	Agent 29	06/07/07	Non	Oui	Oui
Contrepartie 4	Établissement bancaire D	28/06/07	CDO Trade Details confirmation	Agent 29	12/07/07	Non	Oui	-
Contrepartie 5	Établissement bancaire E	17/01/08	Trade Details	Agent 23	18/01/08	Non	Non	Oui
Contrepartie 3	Établissement bancaire C	18/01/08	Trade Details	Agent 23	18/01/08	Non	Oui	Oui

Illustration n°6 : Les opérateurs n'approfondissent pas systématiquement leurs contrôles au-delà de ce que prévoient les procédures.

Contrôle	Département	Nombre d'alertes identifiées sur le périmètre JK (7)	Description des alertes détectées (8)	Pourquoi le contrôle n'a-t-il pas permis de détecter la fraude ?
Contrôle des saisies (<i>deals</i> , flux)	OPER/GED/MID/DLM	6 alertes entre 01/2007 et 01/2008	<p><i>Janvier 07 / Agent 2</i> : les caractéristiques saisies dans ELIOT pour deux opérations ne sont pas cohérentes avec la pré-confirmation envoyée.</p> <p><i>Mai 07 / Agent 30</i> : OPER a détecté une opération avec une date de maturité fixée un samedi.</p> <p><i>Juillet 07 / Agent 31</i> : aucune pré-confirmation n'a été reçue pour l'une des transactions enregistrées par JK.</p> <p><i>Octobre 07 / Agent 31</i> : des variations ont été détectées dans le montant de <i>basket cash</i> Delta.</p> <p><i>Octobre 07 / Agent 31</i> : des variations ont été détectées dans le montant de <i>basket cash</i> Delta.</p> <p><i>Janvier 08 / Agent 32</i> : OPER a identifié une erreur de contrepartie entre les portefeuilles et gop saisis.</p>	Procédures respectées mais pas d'initiative prise pour s'assurer de la véracité des affirmations de JK ou transmettre l'information à la hiérarchie proche (actions que les procédures ne prévoient pas expressément).

(7) Le nombre repris dans le tableau correspond aux alertes identifiées par l'Inspection au 15/02/08.

(8) La date indiquée dans le tableau correspond à la date d'envoi du premier courrier électronique sur le sujet.

Contrôle	Département	Nombre d'alertes identifiées sur le périmètre JK	Description des alertes détectées	Pourquoi le contrôle n'a-t-il pas permis de détecter la fraude ?
Ecart front - back / bases tampon	OPER/GED/MID/DLM	11 alertes entre 01/2007 et 10/2007	Janvier 07 / Agent 33 : des transactions présentent une contrepartie <i>pending</i> .	Procédures respectées au <i>middle office</i> mais pas d'initiative prise pour s'assurer de la véracité des affirmations de JK ou transmettre l'information à la hiérarchie proche (actions que les procédures ne prévoient pas expressément).
			Janvier 07 / Agent 33 : six opérations <i>pending</i> ont été détectées dans ELIOT.	
			Février 07 / Agent 33 : six opérations <i>pending</i> ont été détectées dans ELIOT.	
			Février 07 / Agent 33 : quatre opérations <i>pending</i> ont été identifiées dans ELIOT.	
			Mars 07 / Agent 33 : des opérations tests ont été intégrés dans ELIOT sur Stock Futures.	
			Avril 07 / Agent 33 : dix opérations <i>pending</i> ont été détectées dans ELIOT.	
			Juin 07 / Agent 34 : le nom du <i>broker</i> n'est pas renseigné sur une transaction du GOP 2A.	
			Juillet 07 / Agent 34 : le nom du <i>broker</i> n'est pas renseigné sur une transaction du GOP 2A.	
			Juillet 07 / Agent 34 : le nom du <i>broker</i> n'est pas renseigné.	
			Octobre 07 / Agent 33 : des opérations sur futures apparaissent en base tampon avec une contrepartie <i>pending</i> .	
			Octobre 07 / Agent 34 : le nom du <i>broker</i> n'est pas renseigné sur une transaction.	

Contrôle	Département	Nombre d'alertes identifiées sur le périmètre JK	Description des alertes détectées	Pourquoi le contrôle n'a-t-il pas permis de détecter la fraude ?
Passerelles	OPER/GED/PNL/REC ACFI/ACR/FCO	13 alertes entre 03/2007 et 10/2007	<p><i>Mars 07 / Agent 29</i> : THETYS génère un flux comptable élevé sur le GOP 2A en raison de quatre opérations aux nominaux importants (1072 MGBP).</p> <p><i>Avril 07 / Agent 35</i> : un écart résiduel <i>front-comptabilité</i> de 95 MEUR est causé par 3 futures indice DAX avec une contrepartie <i>pending</i> pour 88 MEUR et par un <i>forward</i> enregistré face à CLICKOPTIONS pour 6 MEUR</p> <p><i>Avril 07 / Agent 7</i> : suite à l'alerte remontée ci-dessus par OPER/GED/PNL, nombreux échanges de mails et demande de justificatifs au <i>front office</i>. Une alerte a également été formulée à l'occasion du comité comptable sur l'utilisation de futures et <i>forwards</i> fictifs justifiés par des warrants <i>knockés</i>.</p> <p><i>Mai 07 / Agent 29 et agent 35</i>: un écart de prix apparaît sur des warrants qui auraient <i>knocké</i> à fin avril.</p> <p><i>Mai 07 / Agent 29</i> : l'écart de méthode à la date d'arrêté d'avril 07 est de - 8 MEUR sur un seul future.</p> <p><i>Mai 07 / Agent 29</i> : OPER récapitule les problèmes rencontrés sur les warrants <i>knockés</i> en mars et avril.</p> <p><i>Mai 07 / Agent 7</i>: questions pertinentes au <i>middle office</i> sur l'anomalie due aux warrants <i>knockés</i>.</p> <p><i>Juin 07 / Agent 35</i> : ACFI identifie une forte hausse des écarts de méthode sur le 2A pour l'arrêté de mai sur les futures sur indices.</p> <p><i>Juin 07 / Agent 12</i> : alerte à l'occasion du flash passerelle et demande d'explication par mail au trader sur l'écart de méthode ci-dessus portant sur 74 000 contrats DAX.</p> <p><i>Juillet 07 / Agent 29</i> : deux opérations sont <i>bookées</i> avec des contreparties fictives (PRE HEDGE et PRO EXCEPT) pour un nominal de 7 GEUR.</p> <p><i>Juillet 07 / Agent 29</i> : il identifie le <i>booking</i> d'une opération avant historisation des portefeuilles puis annulation après historisation et avant le déversement dans les applications <i>back office</i> ce qui peut permettre en l'absence de saisie d'un nouveau <i>deal</i> de fausser le résultat.</p> <p><i>Août 07 / Agent 1</i> : absence de confirmation du client sur des <i>deals</i> <i>bookés</i> dans ELIOT, puis finalement annulés</p> <p><i>Octobre 07 / Agent 1</i> : blocage de flux supérieurs à 1 GEUR dans SAFE sur le 2A.</p>	Procédures respectées mais pas d'initiative prise pour s'assurer de la véracité des affirmations de JK et des corrections qu'il a suggérées, même lorsque celles-ci manquent de vraisemblance. Lorsque la hiérarchie a été prévenue, elle n'a pas réagi.

Contrôle	Département	Nombre d'alertes identifiées sur le périmètre JK	Description des alertes détectées	Pourquoi le contrôle n'a-t-il pas permis de détecter la fraude ?
Rapprochement GMI / <i>clearer</i>	OPER/GED/BAC/LIS	1 alerte en 02/2007	<i>Février 07 / Agent 36</i> : un écart GMI / <i>clearer</i> a été relevé sur une transaction du GOP 2A face à Fimat Francfort.	Concentré sur sa tâche d'apurement des écarts, le <i>back office</i> se satisfait d'un <i>e-mail</i> du <i>middle office</i> opérationnel indiquant que la transaction va être annulée.
Règlement / livraison	OPER/GED/BAC/OTC	3 alertes entre 06/2007 et 08/2007	<i>Juin 07 / Agent 37</i> : un écart de 1,4 MEUR est constaté sur plusieurs option OTC lors du rapprochement avec CLICKOPTIONS. <i>Juillet 07 / Agent 37</i> : un écart de 36 MEUR est constaté sur une option OTC lors du rapprochement avec CLICKOPTIONS. <i>Août 07 / Agent 37</i> : un écart de 3,6 MEUR est relevé sur 2 options OTC lors du rapprochement avec CLICKOPTIONS	Concentré sur sa tâche d'apurement des écarts, le <i>back office</i> se satisfait d'une régularisation des écarts par le <i>middle office</i> opérationnel sans justification ou ne porte pas de regard critique sur les explications ponctuelles qui lui sont apportées.
	OPER/GED/BAC/LIS	1 alerte en 06/2006	<i>Juin 06 / Agent 38</i> : sept transactions d'achat / vente d'actions face à CLICKOPTIONS sont anormalement descendues dans EOLE et sont donc rejetées par le <i>back office</i> qui demande au <i>middle office</i> opérationnel de traiter ces anomalies.	
Suivi des commissions versées aux <i>brokers</i>	GEDS/DAI/TRD/DTO	1 alerte en 12/2007	<i>Décembre 07 / J. Kerviel</i> : le <i>trader</i> demande à OPER/GED/MID/TRS des explications sur le montant élevé des commissions (1,2 MEUR) qui apparaissent dans son CPM.	OPER s'étonne du niveau des <i>fees</i> indiqués au regard de la tendance du début d'année mais se concentre sur la tâche qui lui est confiée par les procédures (s'assurer que les montants repris dans le CPM correspondent bien aux factures) et ne prend pas l'initiative de transmettre l'information à la hiérarchie proche.

Contrôle	Département	Nombre d'alertes identifiées sur le périmètre JK	Description des alertes détectées	Pourquoi le contrôle n'a-t-il pas permis de détecter la fraude ?
Réconciliations intra-groupe	ACFI/ACR/ACT/CNS	5 alertes entre 12/2006 et 06/2007	<p><i>Décembre 2006 / Agent 39</i> : un écart de 4 MEUR en résultat est créé par deux options sur le GOP 2A entre SGPM et CLICKOPTIONS.</p> <p><i>Mars 2007 / Agent 40</i> : un écart de 7 MEUR en résultat est créé par des <i>forwards</i> sur le GOP 2A entre SGPM et CLICKOPTIONS</p> <p><i>Avril 2007 / Agent 40</i> : un écart de 242 MEUR en résultat est créé par des <i>forwards</i> sur le GOP 2A entre SGPM et CLICKOPTIONS.</p> <p><i>Mai 2007 / Agent 40</i> : deux écarts en résultat de 1,1 GEUR et 0,5 GEUR sont créés par des <i>forwards</i> et des options respectivement sur le GOP 2A entre SGPM et CLICKOPTIONS.</p> <p><i>Juin 2007 / Agent 40</i> : deux écarts en résultat de 0,8 GEUR chacun sont créés par des <i>forwards</i> et des options sur le GOP 2A. entre SGPM et CLICKOPTIONS.</p>	ACFI/ACR/ACT s'est correctement retourné vers OPER, comme le prévoient les procédures, pour obtenir une explication de ces écarts, qui lui ont été justifiés par une erreur de contrepartie. ACFI/ACR/ACT ne n'a toutefois pas pris l'initiative de transmettre l'information à la hiérarchie proche, même lorsque les montants sont élevés.

Contrôle	Département	Nombre d'alertes identifiées sur le périmètre JK	Description des alertes détectées	Pourquoi le contrôle n'a-t-il pas permis de détecter la fraude ?
Revue analytique comptable	ACFI/ACR/ACT	7 alertes entre 01/2007 et 11/2007	<p><i>Janvier 2007 / Agent 41</i> : une forte variation sur un compte de bilan (1,2 GE) et sur un compte de hors bilan (17 GEUR) a été constatée sur le GOP 2A.</p> <p><i>Mars 2007 / Agent 41</i>: de fortes variations de soldes sur six comptes de bilan (13 GEUR) et sur deux comptes de hors bilan (53 GEUR) sur le GOP 2A ont été constatées.</p> <p><i>Avril 2007 / Agent 41</i>: une importante variation de soldes sur deux comptes de bilan (50 GEUR) a été constatée sur le GOP 2A.</p> <p><i>Juin 2007 / Agent 41</i>: une forte variation sur deux comptes de bilan (6 GEUR) et des positions importantes sur deux comptes de hors bilan (-25 et 15 GEUR) ont été signalées sur le GOP 2A.</p> <p><i>Septembre 2007 / Agent 41</i>: de fortes variations de soldes sur deux comptes de bilan (16 GEUR) et sur deux comptes de hors bilan (32 GEUR) sur le GOP 2A ont été constatées.</p> <p><i>Octobre 2007 / Agent 41</i>: une forte variation sur deux comptes de bilan (8 GEUR) et sur deux comptes de hors bilan (53 GEUR) a été signalée sur le GOP 2A.</p> <p><i>Novembre 2007 / Agent 42</i> : une importante variation sur des comptes de bilan (5 GEUR) est constatée sur le GOP 2A.</p>	La revue analytique comptable consiste simplement en une vérification par OPER/GED/PNL que les soldes comptables s'expliquent bien par des données de gestion.

Contrôle	Département	Nombre d'alertes identifiées sur le périmètre JK	Description des alertes détectées	Pourquoi le contrôle n'a-t-il pas permis de détecter la fraude ?
Suivi du risque de contrepartie	RISQ/CMC GEDS/DAI/GSD	2 alertes : 1 en 07/2007, 1 en 01/2008	<p><i>Juillet 07 / Agent 3, Agent 4 et Agent 5 : un dépassement de CVAR est identifié sur Etablissement bancaire C (l'opération de JK consomme 760 MUSD de la limite de 1 230 MUSD sur cette contrepartie).</i></p> <p><i>Janvier 08 / Agent 3, Agent 4 et Agent 5 : un risque de contrepartie très élevé (2,3 GEUR de CVAR) est identifié sur la contrepartie Etablissement bancaire E.</i></p>	RISQ/CMC a rempli strictement son rôle en transmettant l'alerte. GEDS/GSD n'a pas cherché à comprendre l'explication fournie par JK.
Suivi des encours pondérés Cooke (CWA)	ACFI/ACR/ACT/COK	1 alerte en 01/2008	<i>Janvier 2007 / Agent 6 : alerte et investigation suite à 8 opérations sur forwards avec la contrepartie Etablissement bancaire E créant un CWA de 3 GEUR – échange de mails et réunion avec le trader.</i>	L'alerte a permis de déceler la fraude.

Contrôle	Département	Nombre d'alertes détectées sur le périmètre JK	Description des alertes détectées	Pourquoi le contrôle n'a-t-il pas permis de détecter la fraude ?
Suivi des risques de marché	RISQ/RDM/EQY	24 alertes entre 07/2006 et 09/2007	<i>Juillet 06 / Agent 43</i> : un dépassement en delta repli de 4 MEUR est relevé.	RISQ/RDM/EQY attribue l'origine des anomalies à des problèmes récurrents d'enregistrement des opérations dans les systèmes informatiques. Il se contente de notifier le dépassement de limite à JK et à sa hiérarchie proche et de s'assurer de sa résorption.
			<i>Décembre 06 / Agent 44</i> : un delta de -11 MEUR est remonté sur le portefeuille ZFL SPX.	
			<i>Décembre 06 / Agent 44</i> : RISQ/RDM adresse une liste de portefeuilles dont le delta doit être validé.	
			<i>Janvier 07 / Agent 46</i> : la limite en repli est dépassée de 32 MEUR.	
			<i>Janvier 07 / Agent 44</i> : RISQ/RDM adresse une liste de portefeuilles dont le delta doit être validé.	
			<i>Avril 07 / Agent 44</i> : RISQ/RDM adresse une liste de portefeuilles dont le delta doit être validé.	
			<i>Juin 07 / Agent 45</i> : un dépassement de limite de 23 MEUR est relevé.	
			<i>Juin 07 / Agent 45</i> : RISQ/RDM adresse une liste de portefeuilles dont le delta doit être validé.	
			<i>Juillet 07 / Agent 44</i> : RISQ/RDM adresse une liste de portefeuilles dont le delta doit être validé.	
			<i>Juillet 07 / Agent 44</i> : RISQ/RDM adresse une liste de portefeuilles dont le delta doit être validé.	
			<i>Août 07 / Agent 47</i> : un saut en risque en stress test de -8 MEUR est identifié sur le portefeuille ZFI_DAX.	
			<i>Août 07 / Agent 45</i> : RISQ/RDM adresse une liste de portefeuilles dont le delta doit être validé.	
			<i>Août 07 / Agent 45</i> : RISQ/RDM adresse une liste de portefeuilles dont le delta doit être validé.	
			<i>Août 07 / Agent 47</i> : un saut en risque en <i>stress test</i> de 0,5 MEUR est identifié sur le portefeuille ZFI_DAX.	
			<i>Août 07 / Agent 45</i> : RISQ/RDM adresse une liste de portefeuilles dont le delta doit être validé.	
			<i>Août 07 / Agent 47</i> : le département identifie un saut en risque en <i>stress test</i> de -35 MEUR sur le ZFI_DAX et de 7,7 MEUR sur le ZFI_DECADE.	
<i>Août 07 / Agent 45</i> : RISQ/RDM adresse une liste de portefeuilles dont le delta doit être validé.				
<i>Août 07 / Agent 44</i> : RISQ/RDM adresse une liste de portefeuilles dont le delta doit être validé.				

Contrôle	Département	Nombre d'alertes détectées sur le périmètre JK	Description des alertes détectées	Pourquoi le contrôle n'a-t-il pas permis de détecter la fraude ?
Suivi des risques de marché (suite)	RISQ/RDM/EQY	24 alertes entre 07/2006 et 09/2007	Août 07 / Agent 47 : un saut en risque en <i>stress test</i> de -34 MEUR est identifié sur le ZFI DAX.	
			Septembre 07 / Agent 44 : un dépassement en repli de 3,6 MEUR est identifié.	
			Septembre 07 / Agent 48 : la consommation globale de <i>stress test</i> est de -46 MEUR sur Delta One, dont - 28 MEUR sur le SA2 DELTA-ONE.	
			Septembre 07 / Agent 48: RISQ/RDM constate une diminution du risque sur le portefeuille ZDE_DECADE de +5,2 MEUR.	
			Septembre 07 / Agent 44 : RISQ/RDM adresse une liste de portefeuilles dont le delta doit être validé.	
			Septembre 07 / Agent 48: le <i>desk</i> Delta One dépasse sa limite en <i>stress test</i> , essentiellement en raison des variations constatées sur deux portefeuilles (JK_STRAT et ZFL_MINISX5E).	